

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, tenue à la salle du Conseil, 130 rue Principale, le lundi 12 août 2013, à compter de 19 h 35, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

PRÉSENCES :

Mesdames les Conseillères: Johanna Fehlmann
 Jacqueline L. Meunier

Messieurs les Conseillers: Paul Borduas
 Claude Lussier
 Sylvain Roy
 Richard Pigeon

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin.

Monique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente pour agir à titre de secrétaire de la présente session.

Monsieur le Maire, Sylvain Beaudoin, souhaite la bienvenue à l'assemblée et demande de réciter la prière.

13-08-225

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'ouvrir la présente séance, d'accepter que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point 29 « Affaires nouvelles » ouvert jusqu'à la fin de la présente séance :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption de procès-verbaux;
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2013, de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture;
3. Dépôt des indicateurs de gestion municipale 2012;
4. Autorisation de déplacements ;
 - 4.1. Directeur général des élections – formation pour les élections – autoriser les frais de déplacement pour l'adjointe administrative et la directrice générale ;
 - 4.2. ADMQ - Colloque de zone Montérégie Est - participation de la directrice générale;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

5. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006 ;
6. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de juillet 2013 ;
7. Rapports du responsable de l'officier municipal ;
 - 7.1. Rapport mensuel sur les permis;
8. Autorisation de travaux ;
 - 8.1. Parc des Générations – installation d'un drain supplémentaire pour égouttement du terrain de balles ;
 - 8.2. Retiré ;
 - 8.3. Fissures à réparer ;
 - 8.4. Installer deux panneaux STOP à l'intersection de la rue Lussier et des Saules ;
9. Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 7 août 2013 ;
10. Demande PIIA no DPCOL 130141 – 64 des Chênes, construction d'une résidence avec garage attenant ;
11. Vidéotron – installation câble et toron en bordure et surplomb de la rue Ostiguy – consentement aux travaux et autorisation de signature ;
12. Ville de Saint-Pie – demande d'appui afin que le trajet du Grand rang St-François, du rang du Haut-de-la-Rivière Nord et du 3^e rang devienne de compétence provinciale;
13. Politique familiale – planification cours aînés actifs ;
14. Camp de jour – approbation – description de la fonction du service de garde ;
15. Autorisation de vendre au Ministère des Transports avec établissement de servitude de non-accès – lots 4 031 206, 4 281 752 et 4 281 760 ;
16. Avis de motion – règlement de conditions d'émissions de permis de construire – numéro 514-2013;
17. Adoption du projet – règlement de conditions d'émissions de permis de construire – numéro 514-2013;
18. Avis de motion – règlement de construction – numéro 515-2013;
19. Adoption du projet – règlement de construction – numéro 515-2013;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

20. Avis de motion – règlement de lotissement – numéro 516-2013;
21. Adoption du premier projet – règlement de lotissement – numéro 516-2013;
22. Avis de motion – règlement de permis et certificats – numéro 517-2013;
23. Adoption du projet – règlement de permis et certificat – numéro 517-2013;
24. Avis de motion – règlement de zonage – numéro 518-2013;
25. Adoption du premier projet – règlement de zonage – numéro 518-2013;
26. Avis de motion – règlement de PIIA – numéro 519-2013;
27. Adoption du projet – règlement de PIIA – numéro 519-2013;
28. Adoption du règlement 520-2013 décrétant des travaux de pavage des 1^{er} et 3^e Rang et autorisant un emprunt afin d'acquitter les dépenses relatives à ces travaux;

29. **Affaires nouvelles**

PÉRIODE DE QUESTIONS

30. Levée ou ajournement de la séance.

13-08-226

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2013, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 26 juin et de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 26 juin 2013 et du 2 juillet 2013 soient adoptés, comme soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

13-08-227

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPALE 2012

Dépôt du rapport des indicateurs de gestion municipale 2012.

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le rapport des indicateurs de gestion municipale 2012 soit publié dans La Voix municipale.

13-08-228

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS – FORMATION POUR LES ÉLECTIONS – AUTORISER LES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'adjointe administrative, Madame Guylaine Giguère et la directrice générale, Madame Monique Fortin, à assister à la formation pour les présidents d'élection;

Que les frais de déplacement soient assumés par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.130.00.310 « Frais de déplacement ».

13-08-229

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – ADMQ – COLLOQUE DE ZONE MONTÉRÉGIE EST – PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à assister au colloque de la Zone Montérégie Est;

Résolu également que les frais d'inscription d'une somme de 100,00 \$ et les frais de déplacement soient défrayés par la Municipalité.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.130.00.310 « Frais de déplacement » et 02.130.00.312 « Congrès et délégation ».

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet 2013.

13-08-230

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de juillet 2013;

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de juillet 2013.

Approbaton des comptes pour une somme de 79 465,94 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1300631 à C1300429 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

13-08-231

RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport des permis émis par l'officier municipal durant le mois de juillet 2013, soit :

Émission de permis :	17
Addition bâtiment	3
Agrandissement	2
Brûlage	2
Captage des eaux souterraines	1
Construction	1
Installation septique	1
Piscine	2
Ponceaux	1
Rénovation	4

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 31 juillet 2013 et que ce conseil approuve ledit rapport tel que soumis.

13-08-232

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – PARC DES GÉNÉRATIONS – INSTALLATION D'UN DRAIN SUPPLÉMENTAIRE POUR ÉGOUTTEMENT DU TERRAIN DE BALLES

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des travaux publics à procéder à l'installation d'un drain supplémentaire entre le deuxième et le troisième but, contiguë à la bande de gazon;

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.701.90.629 « Aménagement parcs et terrains de jeux ».

13-08-233

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – FISSURES À RÉPARER

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des travaux publics à procéder à la réparation de fissures sur la rue Lussier et le rang Haut-de-la-Rivière Sud, pour un montant approximatif de 4 500 \$ excluant les taxes applicables;

Autorise également le responsable des travaux publics à prendre entente avec la firme Gestion Pavex pour la réalisation de ce travail.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.320.00.625 « Rapiéçage d'asphalte ».

13-08-234

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX – INSTALLER DEUX PANNEAUX « STOP » À L'INTERSECTION DE LA RUE LUSSIER ET DES SAULES

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des travaux publics à procéder à l'installation de deux panneaux « STOP » sur la rue Lussier, plus précisément à l'intersection de la rue des Saules.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE DU 7 AOÛT 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 août 2013.

13-08-235

DEMANDE PIIA NO DPCOL 130141 – 64 DES CHÊNES, CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC GARAGE ATTENANT

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une résidence avec garage attaché, sis au 64, rue des Chênes est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-08-042 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande conditionnellement à la pose d'un luminaire et à la réalisation de l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Steve Turcotte et Mireille Bruneau afin de permettre la construction d'une résidence avec garage attenant, sis au 64, rue des Chênes.

13-08-236

VIDÉOTRON – INSTALLATION CÂBLE ET TORON EN BORDURE ET SURPLOMB DE LA RUE OSTIGUY – CONSENTEMENT AUX TRAVAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Soumis : Demande d'intervention municipale, numéro ING-178258/1659501-5054.

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer la demande d'intervention municipale, numéro ING-178258/1659501-5054, pour l'installation de câbles et torons en bordure et surplomb de la rue Ostiguy.

13-08-237

VILLE DE SAINT-PIE – DEMANDE D'APPUI AFIN QUE LE TRAJET DU GRAND RANG ST-FRANÇOIS, DU RANG DU HAUT- DE-LA-RIVIÈRE NORD ET DU 3E RANG DEVIENNE DE COMPÉTENCE PROVINCIALE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Soumis : Extrait de la résolution 14-07-2013 de la Ville de Saint-Pie.

Grand rang Saint-François : demande d'appui à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

CONSIDÉRANT que le trajet composé du Grand rang Saint-François, du rang du Haut-de-la-Rivière Nord et du 3^e rang de Milton relie la Ville de Saint-Pie à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT que cette voie de circulation est fortement utilisée par les transporteurs et camionneurs;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'adresser une demande commune au Ministère des transports du Québec pour que cette voie de circulation devienne de compétence provinciale;

Sur proposition de Daniel Daigneault, appuyé par Alain Roberge, il est unanimement résolu de demander l'appui du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton pour qu'une demande commune soit adressée au Ministère des transports du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'appuyer la Ville de Saint-Pie afin qu'une demande commune soit adressée au Ministère des transports du Québec.

13-08-238

POLITIQUE FAMILIALE – PLANIFICATION COURS AÎNÉS ACTIFS

CONSIDÉRANT qu'en collaboration avec Vision 2015, la CRÉ Montérégie Est et le CSSS de la Haute-Yamaska, 6 cours d'initiation ont été offerts gratuitement chez nous depuis le 31 juillet;

CONSIDÉRANT que ce cours comprend des exercices variés pour améliorer le cardio-vasculaire, l'équilibre et la flexibilité dans une ambiance conviviale et détendue, de préférence offert à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que cette initiative semble enthousiasmer nos aînés;

CONSIDÉRANT que le coût pour mettre en place deux sessions d'activités physiques de 6 semaines serait de 600 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, dans le cadre de la politique familiale et des aînés, assume le coût de cette dépense et offre gratuitement les deux sessions d'activités à ces aînés actifs.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.701.90.339 « Autres ».

13-08-239

CAMP DE JOUR – APPROBATION – DESCRIPTION DE LA FONCTION DU SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de coordonner les activités des ressources humaines avec les objectifs organisationnels du camp de jour;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'approuver la description des responsabilités rattachées au service de garde du camp de jour.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Cette description de responsabilités est non limitative et peut être sujette à des modifications.

13-08-240

AUTORISATION DE VENDRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AVEC ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS – LOTS 4 031 206, 4 281 752 ET 4 281 760

Il est proposé la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

VENTE D'UN IMMEUBLE

QUE la Municipalité vende au Ministre des Transports les immeubles suivants : lots 4 031 206, 4 281 752, 4 281 760 tous du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford. La transaction est d'une somme de 93 000 \$.

Le tout apparaissant aux plans préparés par de Chantal Leduc, arpenteur-géomètre, le 3 septembre 2008 et conservé aux archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8608-154-03-0752, feuillets no 3 A/4, 4A/4 et le 8 juin 2009, et conservé aux archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8608-154-03-0752, feuillets no 4 B/4, 2 B/4.

SERVITUDE DE NON-ACCÈS

QUE la Municipalité, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble décrit au paragraphe ci-après désigné comme fonds servant, et le Ministre des Transports, en sa qualité de chargé de l'application de la Loi sur la voirie, établissent contre le fonds servant ci-après désigné, pour l'utilité du fonds dominant ci-après mentionné, une servitude réelle et perpétuelle de non-accès, interdisant l'accès de quelque façon que ce soit à la route 137 (fonds dominant) à travers la ligne montrée par les points numéros 27-28-12-13-14-15 sur les plans préparés par Chantal Leduc, arpenteur-géomètre, le 3 septembre 2008 et conservés aux archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8608-154-03-0752, feuillets no 3 A/4, 4A/4 et le 8 juin 2009, et conservé aux archives du ministère des Transports sous le numéro AA-8608-154-03-0752, feuillets no 3 B/4, 4B/4, 2 B/4.

Fonds Servant : Parties des lots 4 031 197, 4 031 198, 4 031 199, 4 031 200, 4 031 201, 4 031 202, 4 031 203, 4 148 467 (la partie de lot 4 148 467 a été remplacée par la partie de lot 4 281 772), 4 148 468 et le lot 4 285 027 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

D'autoriser le maire, Sylvain Beaudoin et la directrice générale et secrétaire, Monique Fortin à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'acte notarié aux fins de la transaction.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE – NUMÉRO 514- 2013

Avis de motion est donné par la Conseillère Jacqueline L. Meunier qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de conditions d'émissions de permis de construire numéro 464-2008 afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 514-2013 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront remises aux membres

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné le 12 août 2013

13-08-241

ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE – NUMÉRO 514-2013

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'adopter le projet de règlement de condition d'émission de permis de construire numéro 514-2013 modifiant le règlement numéro 464-2008 afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection.

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 27 août 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté le 12 août 2013

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION – NUMÉRO 515-2013

Avis de motion est donné par le Conseiller Richard Pigeon qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 463-2008 afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 515-2013 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront remises aux membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné le 12 août 2013

13-08-242

ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION – NUMÉRO 515-2013

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 515-2013 modifiant le règlement 463-2008 afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection.

Copie de ce projet de règlements est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 27 août 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Lors de cette

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté le 12 août 2013

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – NUMÉRO 516-2013

Avis de motion est donné par le Conseiller Claude Lussier qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 462-2008 afin de définir une superficie minimale de terrain, occupé par une résidence séparée de la ferme, et afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 516-2013 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront remises aux membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné le 12 août 2013

13-08-243

ADOPTION DU PREMIER PROJET – RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – NUMÉRO 516-2013

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement de lotissement numéro 516-2013 afin de définir une superficie minimale de terrain, occupé par une résidence séparée de la ferme, et afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection.

Copie de ce projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 27 août 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté le 12 août 2013

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS – NUMÉRO 517-2013

Avis de motion est donné par la Conseillère Johanna Fehlmann qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de permis et certificats numéro 465-2008 afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection et afin de réduire l'utilisation possible de croquis fait à la main, en accompagnement des demandes de permis sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 517-2013 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront remises aux membres

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné le 12 août 2013

13-08-244

ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICAT – NUMÉRO 517-2013

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'adopter le projet de règlement de permis et certificat numéro 517-2013 modifiant le règlement numéro 465-2008 afin de permettre que l'officier municipal soit accompagné d'un spécialiste ou professionnel pour faire une inspection et afin de réduire l'utilisation possible de croquis fait à la main, en accompagnement des demandes de permis.

Copie de ce projet de règlements est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté le 12 août 2013

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE ZONAGE – NUMÉRO 518- 2013

Avis de motion est donné par le conseiller Paul Borduas qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 461-2008 visant à apporter plusieurs modifications dont notamment des corrections techniques, des corrections à certaines définitions, permettre des services professionnels et l'entreposage d'agrégats dans les zones ICL, l'ajout de zones de conservation, revoir certaines normes concernant les bâtiments accessoires, reconnaître certains usages en zone verte sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 518-2013 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront remises aux membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné le 12 août 2013

13-08-245

ADOPTION DU PREMIER PROJET – RÈGLEMENT DE ZONAGE – NUMÉRO 518-2013

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 518-2013 modifiant le règlement numéro 461-2008 visant à apporter plusieurs modifications dont notamment des corrections techniques, des corrections à certaines définitions, permettre des services professionnels et l'entreposage d'agrégats dans les zones ICL, l'ajout de zones de conservation, revoir certaines normes concernant les bâtiments accessoires, reconnaître certains usages en zone verte.

Copie de ce projet de règlements est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 27 août 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté le 12 août 2013

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE PIIA – NUMÉRO 519-2013

Avis de motion est donné par le conseiller Richard Pigeon qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement PIIA numéro 434-2006 concernant les types de travaux pouvant être exclus notamment les fenêtres dans le regroupement de PIIA-6 sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement numéro 519-2013 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront remises aux membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Donné le 12 août 2013

13-08-246

ADOPTION DU PROJET – RÈGLEMENT DE PIIA – NUMÉRO 519-2013

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 519-2013 modifiant le règlement 434-2006 concernant les types de travaux pouvant être exclus notamment les fenêtres dans le regroupement de PIIA-6.

Copie de ce projet de règlements est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 27 août 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adopté le 12 août 2013

13-08-247

ADOPTION DU RÈGLEMENT 520-2013 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE DES 1^{ER} ET 3^E RANG ET AUTORISANT UN EMPRUNT AFIN D'ACQUITTER LES DÉPENSES RELATIVES À CES TRAVAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du 26 juin 2013 par le conseiller Richard Pigeon;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'adopter le règlement numéro 520-2013 « Décrétant des travaux de pavage des 1^{er} et 3^e Rang et autorisant un emprunt afin d'acquitter les dépenses relatives à ces travaux ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

Monsieur Louis Lussier dépose une pétition pour éliminer et/ou sécuriser le point d'eau près du parc des Générations.

Monsieur Fernand Borduas dépose une demande d'explication concernant la facture relativement aux travaux exécutés du cours d'eau Fernand Taylor.

13-08-248

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 21 h 10.

Monique Fortin, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sylvain Beaudoin
Maire